



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 6 juillet 2022

Rappel des règles relatives au transport et à l'abattage des animaux dans le cadre de la fête de l'Aïd

La fête musulmane de l'Aïd El Kebir (Aïd El Adha) se déroulera à partir du samedi 9 juillet 2022. Comme chaque année, afin de prévenir les infractions en matière de protection animale, comme le transport d'animaux dans les coffres de voiture et leur abattage clandestin, un arrêté préfectoral a été pris le 13 juin 2022. Il interdit la cession et le transport des animaux d'espèce ovine pour les particuliers, du 19 juin au 17 juillet 2022.

Lien vers l'arrêté préfectoral du 13/06/2022 réglementant la circulation des ovins dans le département d'Indre-et-Loire

=> <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Alimentation-consommation/Fete-de-l-Aid-El-Adha>

Les services de l'État (DDPP, police, gendarmerie) seront mobilisés pour faire respecter les dispositions réglementaires et garantir à l'ensemble des personnes souhaitant célébrer l'Aïd les meilleures conditions sanitaires.

À ce titre, Marie LAJUS, préfète d'Indre et Loire tient à rappeler plusieurs règles :

- l'abattage d'animaux hors d'un abattoir agréé est interdit et constitue un délit (jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende) ;
- les animaux présentés à l'abattoir doivent être identifiés réglementairement (boucles lisibles fixées aux oreilles), accompagnés d'un document de circulation et transportés par un professionnel de l'élevage, éleveur ou transporteur autorisé, dans un véhicule adapté.

Pour les familles en vacances dans les pays du Maghreb à cette période, il est rappelé que le transport de produits d'origine animale (lait, produits laitiers, viande, plats cuisinés contenant de la viande, saucisses, merguez, laine, cuirs et peaux, etc.) en provenance de ces pays où sévit la fièvre aphteuse, est interdit afin d'éviter toute introduction et propagation de cette maladie sur le territoire national.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr